

Cahier des charges Ping Tour 2019 Niveau 2

La FFTT
renouvèle
la charte
graphique
de son
Ping tour

PING TOUR

Droit d'entrée : 550€

(50% à régler lors de la signature de la convention et 50% la semaine avant la manifestation).

Les étapes de niveau 2 sont destinées à toutes les villes et les agglomérations.

L'espace choisi devra être systématiquement en extérieur et situé dans un lieu fréquenté. En cas de météo défavorable le jour de l'évènement, le lieu pourra être en intérieur, mais toujours dans un lieu central et de passage de la ville.

L'organisateur a le choix de proposer le nombre d'espace qu'il souhaite parmi les 8 ci-dessous :

- **4/7 ans.**
- **Ping santé.**
- Handi ping.
- **Free ping.**
- Compét ping.
- Disciplines associées.
- Technique ping.
- Espace démonstration.

Les espaces surlignés devront impérativement être proposés.

Le contenu pédagogique et organisationnel de ces espaces seront du ressort de l'organisateur..

L'organisateur ne pourra pas mettre en avant des partenaires concurrents de ceux de la FFTT.

La totalité des recettes est laissée à l'organisateur (buvette, stands...).

L'organisateur conservera également les revenus issus de contrats de partenariats locaux.

Une convention entre la FFTT et l'organisateur sera signée afin de déterminer les rôles et les missions des deux parties.

Etant entendu entre les parties, en cas d'annulation de l'étape de la part de l'organisateur, la FFTT se réserve le droit de conserver l'intégralité des sommes.

En cas de force majeure la FFTT s'engage à rembourser l'intégralité de la somme.

La FFTT met à disposition une arche gonflable Ping Tour pour les étapes qui le souhaitent.

Une convention entre la FFTT et l'organisateur sera signée afin de déterminer les modalités et les dispositions financières.

Niveau 1

Ping Tour 2019

Rôles et Missions de la FFTT

● **Accompagnement pour l'organisation** :

Le coordinateur logistique de la FFTT est à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations dans la mise en place de votre manifestation.

● **Logistique** :

La FFTT permettra aux organisateurs l'achat à prix réduit (entre 30 et 40% de remise) de matériel chez ses partenaires dans le cadre de l'organisation d'un Ping Tour niveau 2.

La liste du matériel disponible ainsi que les remises seront communiquées au 1er trimestre 2019.

● **Communication** :

La FFTT met à disposition de l'organisateur le format numérique de l'affiche du Ping Tour, celle-ci sera personnalisée avec la date, le lieu et les logos des partenaires locaux (dans la limite de 5).

1000 flyers génériques seront prévus pour assurer le recensement des participants le jour de l'évènement (licence évènementielle) et annoncer la manifestation dans les rues adjacentes.

La FFTT offre à chaque organisateur 10 bâches publicitaires intissées (Ping Tour).

● **Assurance** :

La FFTT contracte une assurance en responsabilité civile couvrant l'organisation de la manifestation et notamment pour la sécurité du public, les dommages causés aux biens de la FFTT, de l'organisateur local, des participants, des prestataires

● **Divers** :

Un tee shirt « Ping Tour » est offert à chaque bénévole (dans la limite de 40 quantités).

Un goodie est offert à chaque participant ayant complété le flyer de licence évènementiel (entre 800 et 1500 suivant le public attendu)

Rôles et Missions de l'organisateur

● **Relations partenariales territoriales et locales**

L'Organisateur local développe des relations partenariales de proximité avec différents interlocuteurs territoriaux et locaux pour la mise en œuvre de la manifestation.

Pour cela, il est notamment en lien étroit avec la ville d'accueil pour notamment la mise à disposition de :

- la place le jour de la manifestation,
- supports de communication disponibles pour la promotion (panneaux d'affichage, sucettes abribus, journal de la ville, site internet...)
- matériel logistique (barrières Vauban, chaises, tables, sonorisation, toilettes chimiques, arrivées et câblages électriques ...)
- soutiens humains (service des sports et/ou logistique) et dans les diverses démarches administratives (déclarations, sécurité civile, Sacem...).

Par ailleurs, l'Organisateur local se charge des relations avec les partenaires institutionnels territoriaux tels que le Conseil Régional ou Départemental mais aussi étatiques (DRDJSCS et CNDS).

Il prend pour cela appui auprès de sa ligue ou de son comité (si l'organisateur local support est un club) ou des clubs locaux (si l'organisateur local support est un comité ou une ligue).

Il mobilise également des relais avec notamment le CROS et le CDOS.

● **Equipe d'organisation** :

L'Organisateur local met en place une équipe d'Organisation selon ses souhaits.

Il mobilise autant de personnes que cela lui semble nécessaire.

Le recrutement et la désignation de ces personnes est du seul ressort de l'Organisateur local.

● **Promotion et communication autour de la manifestation** :

Le responsable communication et promotion locale met en place des actions de promotion pour la manifestation (impression, campagne d'affichage et distribution de flyers fournis au format numérique par la FFTT).

Avant toute diffusion de support, une validation écrite du service communication est obligatoire.

● **Diffusion de musique** :

L'Organisateur local effectue les démarches nécessaires auprès de la SACEM s'il souhaite diffuser des oeuvres musicales. Les frais de déclaration sont à sa charge.

● **Débit de boisson** :

L'Organisateur effectue les démarches nécessaires s'il souhaite installer un débit de boissons. Il se charge également des moyens matériels à mettre en oeuvre (frigos, rallonges, etc...).

Il est possible d'externaliser la vente ou de passer un accord auprès de commerçants proches de l'espace. La vente d'alcool sur place n'y est pas autorisée (manifestation sportive).

Ces ventes sont conditionnées à l'autorisation préalable de la municipalité d'accueil.

● **Sécurité civile et service médical** :

L'Organisateur organisera avec le médecin régional de sa ligue et/ou de son comité le service d'urgence médical et de sécurité civile (hôpital, pompiers, Croix Rouge, ...).

L'Organisateur prendra à sa charge la mise en place de cette structure ainsi que les frais de repas et d'hébergement du médecin (et du secouriste).

Les vacations éventuellement assurées par l'encadrement médical seront à la charge de l'Organisateur.

● **Règles de sécurité** :

Installations provisoires :

Il est rappelé à l'Organisateur que les installations provisoires doivent faire l'objet d'une autorisation d'ouverture au public.

Manifestation de plus de 1500 personnes :

En respect du décret 97-646 du 31 mai 1997, les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif dont le public et le personnel qui concourt à la réalisation de la manifestation peuvent atteindre plus de 1 500 personnes, soit d'après le nombre de places assises, soit d'après la surface qui leur est réservée, sont tenus d'en faire la déclaration au maire et, à Paris, au préfet de police.

● **Développement durable** :

L'Organisateur prend des dispositions et met en place des actions visant à favoriser le développement durable dans les trois domaines suivants :

- L'environnement

actions en faveur des moyens de transport collectif, achat en circuit court.

actions en faveur du tri des déchets.

actions en faveur du covoiturage.

- Le social

actions en direction des personnes handicapées.

actions contre les violences et les incivilités.

actions de solidarité.

- L'économie

actions en faveur des économies d'énergie (eau, électricité, consommables, etc.)

- **Saisie des licences évènementielles** :

La saisie des licences évènementielles est du ressort de l'organisateur ou de son comité s'il s'agit d'un club.

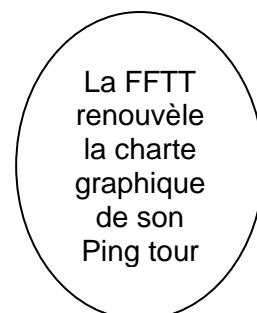
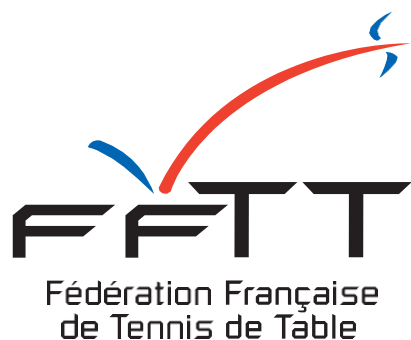
- **Réceptif** :

Il est conseillé d'organiser un réceptif soit de manière permanente et/ou ponctuel afin d'inviter vos partenaires institutionnels et privés.

- **Matériel nécessaire** :

A titre indicatif, le matériel à prévoir pour l'organisation des différents espaces.

Espace	Tables	Balles/Raquettes	Matériel pédagogique
Espace des 4/7 ans	Mini tables et/ou évolutives	Différentes tailles de balles, raquettes adaptées	petit matériel pédagogique (balles, plots, cordes,bassines).
Ping Santé	2 ou 3 tables	Raquettes d'initiation + balles	steps, gros ballons, élastiques, coussins de proprioception, cibles, tensiomètre, bassines
Free Ping	Mini tables et tables aux formes originales	Raquettes d'initiation + balles	filets amovibles, bassines
Handi Ping	tables adaptées Handi	Raquettes d'initiation + balles	fauteuils handi, matériel spécifique handi, ramasse balle, cuvettes
Techni'Ping	2 ou 3 tables	Raquettes d'initiation + balles	1 robot, 1 radar de vitesse, 3 filets récupérateurs, petit matériel pédagogique, bassines
Compet'Ping	3 ou 4 tables	Raquettes d'initiation + balles	marqueurs, tables de marques, bassines
Espace Démonstration	1 table de compétition	Raquettes d'initiation + balles	1 table de marque, 1 marqueur, 1 ramasse balle
Disciplines associées	4 tables	Raquettes d'initiation + balles	Bassines + filet



PING TOUR

Votre contact :

Coordinateur Logistique
ALLANO Ludovic

Mail : ludovic.allano@fft.fr

Téléphone : 0674046377